



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le gouvernement fédéral helvétique, écrit-on de Genève, vient d'interdire définitivement à Mazzini le séjour des cantons confinants à la France et à l'Italie : Neuchâtel, Berne, Genève, le Valais, le Tessin, les Grisons, Soleure et Bâle. Il a également interdit aux déserteurs italiens, réfugiés en grand nombre en Suisse, le séjour des cantons limitrophes de leur pays, c'est-à-dire le Tessin et les Grisons. Cette mesure a été prise à la demande du gouvernement de Florence, par suite des complots que la police italienne prétend avoir découverts à Milan, à Naples, à Florence, et auxquels on attribue l'initiative à Mazzini et à ses amis.

Dans la séance des Cortès, du 11 mai, répondant à une interpellation, le ministre de la justice déclare qu'il a fait arrêter un prêtre qui, dans une église de Madrid, s'était écrié en finissant son sermon : « Mort aux protestants ! Mort aux hérétiques qui ont voté la liberté de conscience ! »

On discute l'article 52 portant que tous les pouvoirs émanent de la nation. Deux amendements ont été rejetés : douze restent à discuter. La séance continue.

Le débat sur la forme du gouvernement commencera probablement jeudi.

De nouveaux désordres, dit le *Journal do commercio*, viennent de se produire à Lisbonne.

Les conspirateurs ont tenté de soulever plu-

sieurs compagnies des corps de la garnison et, pendant la nuit, ils ont débarqué le bataillon de Zanbezia qui était à bord du *Vasco-de-Gama*. Deux sergents de chasseurs du 5^e, qui devaient être les chefs du mouvement à Castello, ont été surpris et arrêtés; à la caserne du 16^e d'infanterie, on a arrêté aussi quelques sergents suspects. A neuf heures du soir, tous les officiers des régiments de la garnison ont reçu l'avis de se rendre aux casernes et de prendre des précautions vis-à-vis des soldats dont on travaillait les esprits. Tous les fils de la ligne télégraphique du gouvernement et de la compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Est avaient été coupés par les conspirateurs. Tous les poteaux au-delà de Poco-do-Bispo, ont été renversés. On s'est empressé de chercher à rétablir la communication entre Lisbonne et Villafranca. La corvette *Estephania* s'est empressée de surveiller les conjurés du *Vasco-de-Gama*. On instruit en ce moment une enquête.

Le gouvernement prussien a donné ordre à toutes les feuilles publiques dont il dispose de travailler autant que possible à déconsidérer le ministère viennois, et à soutenir les vellétés d'indépendance qui pourraient se manifester en Bohême et en Hongrie. Il est évident que M. de Bismark, qui aime à centraliser chez lui, est partisan de la décentralisation chez ses voisins. Ce n'est certes pas lui qui eût jamais imaginé la fameuse théorie des grandes agglomérations... au profit des autres.

La reconstitution du ministère italien continue à se heurter aux plus sérieuses difficultés,

si nous en jugeons du moins par les nouvelles contradictoires qui nous parviennent à ce sujet. Cependant, d'après un télégramme de Florence que nous transmet l'*Agence Havas*, M. Minghetti, à la suite d'une conférence avec le roi, ayant accepté le portefeuille de l'agriculture, le cabinet serait ainsi constitué : M. Menabrea, président du conseil et ministre des affaires étrangères; MM. Ferraris, intérieur; Cambray-Digny, finances; de Filippo, justice; Bertole-Viale, guerre; Ribotti, marine; Minghetti, agriculture; Mordini, travaux publics; Bargoni, instruction publique.

Toutefois, il convient d'attendre encore avant de considérer comme définitive cette combinaison qui, d'ailleurs, ne saurait être que transitoire.

En présence de la crise ministérielle, la chambre italienne s'est ajournée.

Le cardinal Antonelli prépare une édition des dépêches échangées entre Rome et Vienne, qui sera le complément du *Livre rouge* autrichien. La moitié des pièces entrant dans ce volume est déjà donnée à l'impression.

Nouvelles électorales.

5^e CIRCONSCRIPTION DE LA SEINE.

Réunions de la salle Molière et du théâtre du Châtelet.

Mardi au soir, dans une réunion publique tenue salle Molière, un négociant, M. Jumelle, devait exposer les motifs qui lui font préférer la candidature de M. Emile Ollivier à la candidature de M. Bancel. A huit heures la salle

était comble. Vingt minutes après on ouvrait la séance.

Après quelques communications faites au bureau par divers orateurs, M. Jumelle essaye, mais en vain, de se faire entendre. « J'accomplis, dit-il, un devoir : celui de défendre un citoyen injustement attaqué, et ce citoyen c'est M. Ollivier. » A ces mots, l'orateur est assiégré d'interruptions qui se succèdent sans relâche, et, malgré les efforts énergiques du président, à peine peut-on saisir, au milieu d'un tumulte effroyable, quelques paroles comme celle-ci :

« La lutte entre les deux partis, dit M. Jumelle, est nettement définie; elle est politique... La lutte a pris de grandioses proportions; c'est un drame... »

Plus loin : « M. Ollivier est une de ces natures méridionales franches (Ah!), loyales (Ah!), qui acceptent un mandat, le remplissent, mais ne consultent pas leurs mandataires. » (Ah! ah!)

« Je voudrais vous lire sa profession de 1857... (Non! non!) C'est lui qui a obtenu la liberté de la presse, de réunion, de coalitions, ce que tous les autres gouvernements nous ont refusé, même celui de 1848. »

Bientôt les violences redoublent, et M. Jumelle est obligé de quitter la tribune, mais en protestant, en disant que ne pas vouloir écouter, c'est se montrer indigne de cette liberté qu'on réclame si haut, et en rappelant fort à propos le mot historique de Sièyès : « Vous voulez être libres et vous ne savez pas être justes! »

Poussant l'intolérance à son comble, l'assemblée l'érige en système en déclarant qu'elle a le droit de ne pas écouter les orateurs qui ne

FABLETTON.

21

LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

En effet, un jour de foire, le père Mauvelec, ayant vidé plus d'un broc et se sentant la mâchoire moins lourde, proposa au valet de venir chez lui.

Pierre refusa.

Mauvelec annonça le chiffre des gages.

Pierre refusa de nouveau.

Le vieillard, autant pour plaire à sa fille que par ennui, fit monter ses offres jusqu'à six cents francs par an.

Le jeune homme prit la main de Mauvelec.

— Merci de l'estime que vous faites de moi, lui dit-il, et de la bonté avec laquelle me juge Mlle Catherine, mais il me semble que je fais partie de la famille de Mathieu.

— Vous ne gagnez rien, mon garçon!

— C'est vrai, mais l'on m'aime!

— Et si vous vous établissez un jour...

— Moi! jamais, père Mauvelec.

— Jamais! jamais! enfin, je vous ai proposé six

cents francs : c'est plus que ne reçoit aucun domestique du village... vous pouvez y réfléchir.

— C'est tout réfléchi, Mauvelec; je ne quitterai Chiffon et ses frères que si l'on me renvoie.

Le bonhomme rapporta à Catherine la réponse de Pierre Lendéveur.

La pauvre fille ne répondit rien; elle n'accusa pas son père de s'y être mal pris, de n'avoir point assez insisté; elle se renferma d'abord dans une morne tristesse; puis au bout d'un mois, s'étant rendue aux vèpres dans sa plus belle toilette, elle trouva le moyen de croiser Chiffon sur la grande route et elle l'aborda, comme cela lui arrivait quelquefois.

Seulement, entre les deux jeunes filles la causerie fut longue.

Catherine, embarrassée d'abord, parla bientôt avec une animation involontaire : Chiffon l'écoutait patiemment, la tête baissée, lui répondant par d'encourageantes paroles.

Lorsque Catherine arriva devant la ferme de Bruyat, elle refusa d'entrer, serra vivement la main de Chiffon, et, rouge, confuse, mais le cœur soulagé d'un grand poids, elle revint chez elle.

Mauvelec ne la questionna point et Catherine courut s'enfermer dans sa chambre.

Peu après, le souper réunit la famille à Bruyat. Tan-

dis que Céleste se promenait dans le pré avec la paysanne qui allait devenir sa belle-sœur, qu'Agnelet jouait avec des enfants de son âge, et que Donat et Louis organisaient une partie de boules, Chiffon dit à Pierre :

— Voulez-vous m'accompagner à la Chénaie?

La Chénaie, comme son nom l'indique, était une portion de forêt plantée de vieux arbres vigoureux, tortus, coudés et feuillus; ils servaient souvent de but de promenade.

Plus d'une fois le valet de ferme s'y était rendu seul dans ses heures de tristesse; il se sentit heureux de la demande de Chiffon, et marcha en silence auprès d'elle.

La soirée était belle, le vent doux; les feuilles se dorraient, les dernières fleurs embaumaient les buissons; un charme mélancolique s'exhalait de toute la nature.

En face d'eux, Chiffon et Pierre voyaient les grands chênes frappés des rayons du soleil; à leur droite coulait un fort ruisseau, et au loin à gauche s'estompaient les collines couvertes de bois-taillis.

Ni Pierre ni Chiffon n'étaient pressés d'entamer l'entretien; chacun d'eux jouissait de la solitude et du silence; chacun prêtait l'oreille à la voix de son cœur.

— Pierre, dit Chiffon quand elle fut assise sur la racine d'un vieux chêne, il y a cinq années que vous vous êtes dévoué à mon œuvre, cinq années que vous don-

nez votre vie à mes frères et à mon orphelin. Je ne vous en ai jamais remercié : car mes paroles fussent toujours restées au-dessous de la grandeur de votre sacrifice. Je l'ai accepté dans toute son abnégation, je l'ai admiré dans sa patience, et, aujourd'hui que vous vous êtes libéré devant votre conscience et devant moi, je viens vous dire : Pierre, vous avez tenu plus encore que vous n'aviez promis; Pierre, vous êtes le plus honnête homme que je connaisse!

Pierre ne répondit pas; l'émotion le rendait incapable de prononcer une parole.

— Je vous ai amené ici, mon ami, pour vous parler de vous, de votre situation, de votre avenir, auquel vous ne paraissez pas songer... Ce que je viens de vous dire vous prouve assez le cas que je fais de vous, et mes paroles ne sauraient jamais être prises en mauvaise part; n'est-ce pas?

— Non, répondit Pierre.

— Eh bien, parlez : que comptez-vous faire?

— Ce que je compte faire? demanda Pierre tout effaré, mais ce que j'ai toujours fait jusqu'ici, rester garçon de ferme...

— A Bruyat?

— Sans doute, à Bruyat.

— Et aux mêmes conditions?

— Les conditions, cela m'est bien égal! il suffit que

lui conviennent point. Et c'est avec de vifs applaudissements qu'on accueille cette négation systématique de la liberté.

Cependant M. Emile Ollivier trouve d'ardents défenseurs, entre autres un jeune homme, M. Hayem, qui s'écrie : « Si c'est un parti pris de ne pas écouter un homme, pourquoi l'engager à venir au milieu de vous ? »

Les interruptions et les violences continuent. Enfin, dans un moment de calme, on proteste contre la candidature de M. Louvet, et M. Garnier en appelle à la tolérance dont nous devons user les uns envers les autres. Mais MM. Tirard et Letulle ne sont pas de cet avis. Ils font deux discours pour répondre à M. Jumelle qu'on a empêché de parler, et, après avoir acclamé M. Bancel, l'assemblée se sépare en criant : *A demain au Châtelet!*

C'est là en effet que devait avoir lieu la grande lutte politique qui « prend les proportions d'un drame. » Aussi mercredi au soir, dès six heures et demie, une foule immense avait envahi tous les abords du théâtre, les places et les rues avoisinantes. Bientôt on put l'évaluer à plus de dix mille personnes. Malheureusement on n'avait pris, pour maintenir l'ordre, que des mesures tout-à-fait insuffisantes. Dans la foule, de plus en plus agitée, retentissaient de cris formidables, principalement celui-ci : *Vive Bancel!* A huit heures et demie on escalada les grilles, et les portes s'ouvrirent, mais pour se refermer presque aussitôt. L'action de la police était devenue absolument impuissante. La salle restait vide en partie, et cependant la multitude innombrable qui attendait depuis trois ou quatre heures se trouvait encore dehors. Il y eut alors recrudescence d'agitation, de murmures, de cris et de chants de la *Marseillaise*. Vers dix heures les portes s'ouvrirent enfin de nouveau.

Du reste la séance n'était pas commencée, car le bureau lui-même, retenu à une porte de derrière, n'avait pu entrer. M. Emile Ollivier attendait dans la salle depuis huit heures et demie. La séance s'ouvrit à dix heures vingt minutes seulement.

Malgré toutes les interruptions d'une minorité hostile et conjurée pour empêcher M. Emile Ollivier de parler, il parvint à se faire entendre. Il raconta, avec une admirable éloquence, la fable du paysan répliquant à Jupiter qui veut l'accabler de ses foudres : « Jupiter, tu te fâches, donc tu as tort. » Il montra que la science sociale et politique est, comme toutes les autres sciences, fondée sur des faits, et qu'aucune liberté ne se conquiert, ne se développe et ne se perpétue que par les voies légales et pacifiques, jamais par les révolutions violentes, qui sont au contraire le plus grand obstacle au progrès. Il le prouva par les faits les plus saillants de l'histoire contemporaine, en Italie, en Hongrie, en Allemagne et en France. Il rappela que la liberté de la presse, de la coalition, le droit de réu-

nion et une foule d'autres libertés, sont dus en partie à ses efforts, à son initiative. Il stigmatisa le parjure, en disant que « prêter un serment pour le violer, c'est une iniquité. » Si le gouvernement n'avait d'autre origine que le coup d'Etat, ajouta-t-il, jamais je n'aurais prêté serment, mais ne dois-je pas respecter en lui l'expression du suffrage universel ?

Malgré une formidable opposition, M. Emile Ollivier a obtenu un succès complet, et son discours a été couvert d'applaudissements.

Vers la fin du discours, trois ou quatre individus se prirent aux cheveux à l'orchestre. De là tumulte et dissolution. Cris mêlés de : *Vive Ollivier!* et de *Vive Bancel!* M. Ollivier remercie ses amis, qui escaladent l'orchestre pour lui serrer les mains. C'était un spectacle vraiment émouvant.

Pendant ce temps, au dehors, toujours du tumulte, des bousculades, et la *Marseillaise*.

On écrit de Paris, le 12 mai :

Les réunions électorales se continuent à Paris au milieu de divers incidents qui sont à peu près toujours les mêmes. Hier soir, dans la 4^e circonscription, M. Lefrançais ayant voulu poser sa candidature contre M. Ernest Picard, M. Langlois, ancien représentant et l'un des disciples de Proudhon, a déclaré que le choix d'un candidat d'opposition importait peu ; mais ce qu'il fallait, avant tout, c'était de voter contre l'Empereur... Le commissaire de police a aussitôt prononcé la dissolution de la réunion.

Dans la salle du Pré-aux-Clercs, rue du Bac, un grand nombre d'amis de M. Henri Brisson s'étaient donné rendez-vous et ont déclaré ne pas accepter son désistement, comme candidat dans la 6^e circonscription. Cette déclaration ayant été mise aux voix, a été adoptée à une grande majorité. Il s'agit de savoir maintenant si M. Henri Brisson voudra revenir sur son désistement.

Dans une autre réunion nombreuse, tenue boulevard Magenta, 80, chez un marchand de vin, des discours très-séditieux ont été tenus et ont nécessité l'intervention du commissaire de police, quoique ces magistrats aient des ordres pour n'agir qu'à la dernière extrémité.

Le même soir, il y a eu dans le manège de la rue de Vaugirard une réunion de plus de quinze cents personnes où assistait M. Cochin. Il a obtenu un très-grand succès par ses réponses aux diverses interpellations qui lui ont été adressées. Un des électeurs lui ayant demandé comment il se faisait que se posant comme candidat indépendant il eût l'appui des journaux officiels, *la Patrie, le Pays* ? M. Cochin a répondu : « Allez dire à ces journaux » que je me suis prononcé franchement et énergiquement contre la candidature officielle, contre le gouvernement personnel,

pour la responsabilité des ministres, pour que l'administration de la Ville de Paris soit rendue à la libre élection. Si, après ces déclarations, *la Patrie et le Pays* continuent à m'appuyer, vous pourrez vous vanter d'avoir été témoins d'une fameuse conversation ! »

Dans la même réunion un des électeurs a déclaré qu'il était républicain et catholique et qu'il voterait pour M. Cochin, malgré les dissidences qui les séparent sur beaucoup de questions, parce qu'il croyait la présence d'un catholique éclairé et libéral, comme M. Cochin, nécessaire au Corps-Législatif, pour les débats où l'on ne manquera pas de s'occuper des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Ces paroles de l'orateur ont été très-vivement applaudies.

M. Duruy travaille très-activement, assure-t-on, en faveur de la candidature de M. Guérault.

— Les élections de Paris donneront, suivant toute vraisemblance, des résultats assez variés : la nouvelle loi sur la presse, en supprimant le monopole que possédaient de fait les journaux existants, a rendu impossible cette fois une coalition ; aussi est-il permis de penser que, cette année, les opinions parisiennes seront assez exactement représentées au Corps-Législatif. M. Cochin qui, suivant les probabilités, réussira contre M. Guérault, représentera les catholiques ; M. Thiers personnifiera le libéralisme conservateur ; MM. Picard et Jules Favre la démocratie libérale, pendant que M. Bancel, ou d'autres plus avancés encore, se feront les organes du radicalisme socialiste.

— Les réunions électorales à Paris continuent à être très-agitées et entièrement défavorables à tous les candidats officiels ou honneurs comme MM. Devinck, Lachaud, Louvet, Bouley. Ce dernier, directeur de l'école d'Alfort, candidat officieux et qui a fait la profession de foi la plus radicale, n'en a pas moins été très-mal accueilli par les électeurs démocrates qui ne veulent pas se laisser prendre à ce piège grossier. La réélection de M. Eugène Pelletan ne fait aucun doute.

— On assure que M. Cantagrel aurait été appelé par M. le juge d'instruction de Gonet, pour s'expliquer sur le discours qu'il a prononcé, en sa qualité de candidat de la septième circonscription, dans la réunion publique électorale qui s'est tenue rue du Faubourg-Saint-Jacques, 81, le 5 de ce mois.

M. Cantagrel est prévenu d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et d'offenses à la personne de l'Empereur.

Lundi soir il y a eu, dans la grande salle de la Bourse, à Nantes, une réunion publique, dans laquelle M. Prévost-Paradol, « candidat de l'Union libérale », s'est fait entendre.

De très-bonne heure la salle a été envahie, et il y a eu de telles mêlées que bon nombre de personnes ont dû sortir avant l'ouverture de la séance.

Du reste, l'assistance était fort tumultueuse, composée d'hommes d'opinions diverses et agitée en sens contraires.

M. Prévost-Paradol, qui a une grande facilité de parole, a résumé, dans un discours d'une heure environ, un livre publié par lui, il y a quelques mois, sous ce titre : *La France nouvelle* ; il a développé aussi sa récente profession de foi adressée aux électeurs de Nantes. Ce que l'orateur a le plus vivement attaqué, c'est le « pouvoir personnel. »

M. Gaudin a commencé à se mettre en rapport avec les populations rurales de la 2^e circonscription. Il n'a eu, dit l'*Union bretonne*, qu'à se féliciter de la manière cordiale et confiante dont il a été accueilli. Partout on lui tend la main et l'on compte sur lui.

Nous trouvons aussi dans l'*Union bretonne* la lettre suivante de M. Prévost-Paradol :

« Je lis, en arrivant à Nantes, une nouvelle que votre journal emprunte au *Réveil* et que je ne puis laisser passer sans rectification.

« M. Thiers n'a nullement l'intention de substituer ma candidature à la sienne au moment de l'ouverture du scrutin à Paris. — De mon côté, je n'accepte aucune autre candidature que celle qui m'a été offerte à Nantes par l'opposition libérale. »

On écrit de Poitiers :

La candidature de M. Thiers a électrisé le Poitou. Elle vient d'avoir un contre-coup heureux dans la 1^{re} circonscription. La candidature libérale vient d'être offerte à M. le comte Alfred de la Guéronnière. D'une toute autre couleur que le sénateur son frère, et auteur d'un ouvrage récent : *la Politique nationale*, qui a un caractère très-vif d'opposition ; sa candidature, fort bien accueillie, est très-menaçante pour celle de M. de Beauchamp, le candidat officiel, contre laquelle s'élève une marée montante d'impopularité.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Sollicité par un grand nombre d'électeurs d'accepter la candidature dans l'arrondissement de Bauge-Segré contre le candidat officiel, M. Eugène Berger, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, M. le vicomte de La Bouillerie, conseiller général pour le canton de Noyant, décline l'offre qui lui a été faite et nous adresse la lettre suivante où sont exposés les motifs de son refus :

« Monsieur le Directeur,

« Quelques journaux ont fait figurer mon nom sur la liste des candidats que l'on supposait devoir se porter dans la 2^e circonscription électorale de Maine-et-Loire.

je me trouve heureux.

— Ce n'est pas assez, Pierre ; ma famille est élevée, et si vous êtes désintéressé, ce n'est pas une raison pour que je me montre injuste.

Pierre souffrait beaucoup en voyant quelle tournure prenait l'entretien ; il s'était réjoui en s'apercevant que, les cinq années finies, Chiffon ne lui avait parlé de rien, et il se trouvait heureux de n'avoir aucune question d'argent à traiter avec elle.

— Vous ne vous étonnez donc pas, mon ami, que nous posions les bases d'un autre marché. Grand-Luc et Benoit reçoivent cent écus, vous aurez quatre cents francs.

Pierre inclina tristement la tête.

— Trouvez-vous cela suffisant, mon ami ?

— Ce n'est pas cela, mademoiselle, dit le valet, ce n'est pas cela ! Dieu m'est témoin que je n'ambitionne et ne mérite pas de si grands gages... Mais tandis que je servais chez vous pour compenser la bonté de votre père, il me semblait que je faisais un peu partie de la maison... Donat et Louis ne sont pas payés, eux ! Maintenant vous allez me compter des gages, et vous pourrez me renvoyer à la Saint-Jean sans que j'aie le droit de me plaindre.

— Vous êtes un bon serviteur, Pierre.

— J'essaye de faire mieux, voilà tout.

— Acceptez-vous ce que je vous offre ?

— Je vous en prie, dit Pierre tout en tremblant, ne me reparez jamais de ces questions d'argent, qui me font saigner le cœur... Si pour vous, pour vos frères ou pour Agnès, il faut verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang, vous me trouverez prêt... Mais calculer, amasser, ah ! jamais je ne m'entendrai à ces choses... Je vous l'ai dit, d'ailleurs, je m'estime bien peu, et ce peu sera toujours trop payé.

— Pierre, je me suis montrée sévère pour vos défauts ; mais je dois vous rendre le témoignage qu'aujourd'hui vous êtes le premier laboureur du pays.

— Gardez-moi donc ! s'écria Pierre naïvement.

— La ferme marche bien, reprit la jeune fille, mais pas assez cependant pour qu'il me soit possible de vous payer ce que vous valez.

— Ce que je vaud !

— Pouvez-vous affirmer que vous n'avez pas trouvé plus de quatre cents francs ?

— Non, dit Pierre ; j'ai trouvé plus, mais pas mieux ! votre argent est meilleur que celui des autres.

— Et pourquoi avez-vous refusé ?

— C'était mon idée, répondit Pierre.

— En vous faisant entrer chez lui avec des gages de six cents francs, Mauvelec vous créait un avenir.

— Comment savez-vous ce chiffre ? qui vous a parlé

de Mauvelec ?

— Qu'importe ? Pierre, je le sais !

— Vous le savez ! vous le savez ! reprit le valet, je le vois bien, et cela me fâche et me rend triste tout ensemble. Je n'ai pas un secret que vous ne connaissiez ! et s'il me convient à moi de rester ici et de refuser cet idiot de Mauvelec ! Une ferme mal dirigée, des bêtes qu'on néglige, des garçons de labour qui ne tiennent pas au maître et à qui le maître ne tient pas ! Croyez-vous qu'après m'avoir fait lire dans l'Evangile ce qui constitue le bon maître et le bon serviteur, je suis tenté de changer ma place pour celle-là ?

— Vous vous montrez injuste envers Mauvelec, Pierre, s'il a peu de connaissances, vous voyez du moins qu'il est sans orgueil, puisqu'il met un haut prix à vos services.

— Je ne veux pas de surenchère.

— Mauvelec est vieux, et avant deux ans son premier valet pourrait le remplacer complètement.

— Tenez, soyez franche, Chiffon, dit Pierre en éclatant, vous voulez me renvoyer, et vous ne savez comment me l'annoncer... Je devine ce que vous pensez, et je vois clairement quel motif vous a déterminée à me garder jusqu'à ce moment ; soyez tranquille, je vous épargnerai le souci de me dire : Vous êtes de trop ici, Pierre !

— Quoi ! vous pensez...

— Laissez-moi achever, mademoiselle... Le jour où le pauvre Mathieu fut conduit à sa dernière demeure, un remords me traversa l'âme : la première bonne pensée qui me fut venue me porta à vous demander à rester chez vous, en reconnaissance de l'asile que m'avait donné votre père dans un temps où j'étais un débauché et un paresseux... Vous ne vouliez pas, crainte de me voir donner de mauvais exemples, sans doute ; mais M. le curé intervint, je vous fis un serment sacré pour moi comme pour vous, et vous me dites que je pouvais garder ma place dans votre maison.

Vous ne saurez jamais combien je vous trouvais bonne et indulgente alors ! Je me rends cette justice, que je n'ai pas économisé mes bras. Mais vous ne m'aviez conservé qu'en songeant à la prospérité de la ferme. Vous ne vous trouviez pas le droit, vous, jeune mère de famille, de repousser le travailleur robuste qui pouvait aider à sauver vos frères de la ruine. Seule, vous eussiez insisté pour mon renvoi : ce fut pour Céleste et pour Donat que vous fîtes le sacrifice de me garder cinq ans ! cela dut vous paraître long ! mais vous vous êtes dévouée, et votre antipathie pour l'enfant vagabond, le chanteur des cabarets, céda devant le devoir. Toujours le devoir pour vous, Mademoiselle ! Aujourd'hui vos frères sont grands, tout marche bien, les cinq an-

» Les élections qui se préparent m'ont, en effet, fourni l'occasion de recueillir de nombreux témoignages de sympathies. Mon vœu le plus ardent eût été de pouvoir répondre à un si honorable appel.

» Mais je n'aurais voulu le faire que dans des conditions qui peuvent s'accorder avec le caractère exclusif de l'appui donné par le gouvernement au candidat.

» J'ai donc dû m'abstenir et me borner à répondre aux sympathies qui m'ont été témoignées par l'expression de mes regrets et de ma profonde reconnaissance.

» Je vous serai obligé, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans l'un de vos prochains numéros, et vous prie d'agréer avec mes remerciements l'assurance de tous mes sentiments distingués.

« Vicomte DE LA BOULLERIE. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Journal officiel* publie un résumé des travaux du Sénat pendant la session de 1869. Il ressort de ce document que la haute assemblée a tenu 24 séances générales et s'est réunie 16 fois dans les bureaux. Sur 630 pétitions, le Sénat n'en a examiné que 160, dont 159 ont été écartées. Le reliquat de la session est de 470 pétitions.

— S'il faut en croire le *Bulletin international*, l'Empereur aurait fait demander au garde-des-sceaux un rapport sur la question du maintien ou de l'abolition de la peine de mort.

— Le *Peuple* nous annonce que l'inauguration de l'isthme de Suez sera décidément la plus belle fête internationale du siècle : M. Ferdinand de Lesseps veut donner à cette solennité un éclat tout particulier.

Toutes les maisons souveraines de l'Europe, d'Asie et d'Afrique seront représentées. On cite déjà comme devant assister à cette inauguration : l'impératrice Eugénie, le prince et la princesse de Galles, les grands-ducs Constantin et Wladimir ; les archiducs d'Autriche, le prince Humbert, le prince et la princesse de Hohenzollern et le roi Georges.

Toute la gentry européenne se donnera rendez-vous à Pord-Saïd, et nous apprenons qu'une réunion de gentlemen-chasseurs d'Angleterre affrète un yacht pour traverser l'isthme à cette époque et aller chasser les tigres dans les Indes anglaises, sous la direction du président des chasseurs de Bombay.

— On lit dans le *Public* :

Un incident se produit au sujet de la souscription de l'emprunt de la Ville de Paris. La faculté donnée de pouvoir souscrire dans les bureaux de poste a naturellement surchargé de besogne les employés. Ceux-ci, pour se débarrasser de ce surcroît de travail, ont an-

noncé au public que les mandats pourraient être envoyés au préfet de la Seine dans une lettre simple et non chargée.

Vingt mille lettres renfermant des mandats de 20 francs sont arrivées à la Ville dans la journée du samedi et du dimanche. Le préfet de la Seine, devant cette irrégularité, a fait déposer les vingt mille lettres non chargées et contenant des valeurs, à la caisse municipale.

Un avis placardé dans Paris et dans les bureaux de poste invite les expéditeurs à retirer les envois qui ne sont pas en règle.

De là, réclamation du public qui se plaint d'être frustré et de n'avoir pas été prévenu en temps opportun.

Le conflit prend des proportions assez grandes, parce que les bureaux de poste ont continué les opérations sur le même pied, et que le premier chiffre de vingt mille lettres se trouve déjà dépassé.

— On continue, dit le *Moniteur*, à faire du tapage au cours de M. Regnault, professeur de chimie à l'Académie de médecine. Les élèves lui reprochent d'avoir usé d'une trop grande sévérité, au dernier examen, à l'égard d'un de leurs condisciples. Des mesures ont dû être prises pour que le bruit ne se renouvelle pas aujourd'hui, mais on nous assure que les étudiants sont décidés à se mettre en grève et à rester dans les cours au lieu d'entrer dans les salles de réunions.

— On mande de Carcassonne, le 11 mai :

La grêle vient de causer des dégâts énormes dans le département de l'Aude : vingt-cinq communes ont été ravagées ; les pertes approximatives s'élèvent à un million 1/2.

— L'arrondissement de Muret, dit un télégramme de Toulouse, vient d'être aussi très-mal traité par la grêle, qui a ruiné une étendue de cinq kilomètres.

— Une dépêche du consul de France à Livourne, reçue lundi à Marseille, confirme la perte du paquebot *Général Abatucci*, qui, se rendant à Civita-Vecchia, a été abordé dans la nuit du 7, devant Calvi, par un brick norvégien. Sur les 70 passagers ou hommes de l'équipage, 49 seulement ont été sauvés. Toutes les femmes ont péri.

L'intendant général, M. Cauchois, qui se rendait en inspection à Rome, le commandeur Ferreri avec sa famille, les consuls généraux de Rome et de Belgique à Marseille, et plusieurs zouaves pontificaux, ont disparu dans les flots. Les survivants ont été recueillis par le brick norvégien et ramenés à Livourne.

Une dépêche transmise de Rome ajoute à la nouvelle de l'affreuse catastrophe les détails suivants :

« On reçoit la nouvelle de la perte du paquebot *Général Abatucci*. Un intendant général français, le consul pontifical à Marseille, seize militaires français et recrues pontificales,

tous se rendant à Civita-Vecchia, ont péri dans cette catastrophe. »

— Un personnage qui a fait un grand bruit dans le monde, il y a quinze ou seize ans, et dont le nom restera attaché à l'histoire de la guerre de Crimée, le prince Mentchikoff, vient de mourir à Saint-Petersbourg.

Il était âgé de quatre-vingts ans.

— On vient d'apporter un perfectionnement à la guillotine; on supprimerait la plate-forme et le petit escalier y conduisant. Le patient n'aura plus désormais à monter les fameux degrés de l'échafaud ; il arrivera de plain-pied entre les portants de l'horrible machine.

— On évalue à 44,000 individus environ la quantité d'anciens militaires de l'Empire qui bénéficieraient de la pension, et la dépense à 86 millions.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Ch. Delaunay, dont nous avons annoncé l'état désespéré dans notre dernier numéro, a succombé jeudi soir. M. Delaunay est resté trois jours entre la vie et la mort. Dans la journée de mercredi, il a repris connaissance pendant quelques instants et a pu serrer la main aux membres de sa famille et aux amis qui entouraient son lit.

C'est un des champions les plus ardents de la démocratie que perd le parti radical de notre ville.

M. Ch. Delaunay sera enterré ce soir, à 5 heures.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Tout le monde, en France, se souvient des horribles fléaux qui, il y a deux ans à peine, ont ravagé l'Algérie, cette autre terre française, et en ont décimé les habitants ; chacun aussi se rappelle les applaudissements unanimes qui ont accueilli le noble dévouement, l'immense charité des évêques de notre colonie. Dignes successeurs des apôtres, sans calculer leurs ressources, et ne consultant que leur zèle, ils se sont faits les pères de milliers d'orphelins, qui, privés de leur soutien, eussent infailliblement péri. Des asiles furent fondés : mais si la charité est la même, les besoins augmentent, et les ressources, qu'un premier élan avait fournies, s'épuisent. Aussi les évêques se sont faits pèlerins et quêteurs pour leurs troupeaux.

» L'un de ces apôtres de la Charité, Mgr. de Las Cases, évêque de Constantine, notre compatriote, puisqu'il faisait naguère partie de notre clergé, a naturellement pensé à l'Anjou, et il est venu demander à tous, pour ses nombreux enfants, le pain quotidien. »

Mgr de Las Cases viendra dimanche à Saumur ; il montera en chaire, à Saint-Pierre, à l'issue des vêpres et fera lui-même une quête en faveur des orphelins de son diocèse.

Le tribunal de commerce de Saumur ne tiendra pas d'audience lundi prochain, à cause de la fête de la Pentecôte.

Depuis quelque temps, plusieurs attaques nocturnes, suivies de vol, avaient eu lieu aux environs de Cholet.

Un des terribles malfaiteurs vient d'être arrêté par la gendarmerie de la localité, et on espère que la justice ne tardera pas à découvrir les dangereux complices de ce misérable.

Deux questions très-intéressantes pour beaucoup de familles ont été résolues dans les dernières discussions sur le budget de la guerre; c'est que toutes les veuves d'officiers ayant 25 ans de services ont droit à la pension, que leurs maris soient morts au service ou après la mise à la retraite.

En outre, les officiers en non-activité jouiront de l'augmentation de solde accordée par la loi de finances de 1868.

M. le préfet de Loir-et-Cher a pris un arrêté en date du 19 avril, où visant la lettre par

laquelle M. le ministre des travaux publics autorise M. l'ingénieur en chef Mille, à faire procéder aux études du prolongement, de Vendôme et Angers, du chemin de la Flèche à Aubigné, M. le préfet donne à M. Mille l'autorisation de pénétrer, selon les besoins de ces études, dans les propriétés publiques et privées, à y planter des signaux, à y établir des jalons, etc.

La réunion publique électorale que nous avons annoncée pour huit heures du soir aura lieu à une heure après midi, rue Beaurepaire, 37.

Les amis et connaissances de M. Charles Delaunay, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre d'invitation pour ses obsèques, sont priés de se joindre au deuil qui s'assemblera aujourd'hui 15 mai, à 5 heures du soir, en sa demeure, quai Saint-Nicolas.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Florence, 13 mai. — La *Gazette officielle* publie la composition du nouveau cabinet, qui comprend les noms déjà indiqués par le télégraphe.

Elle dit que les nouveaux ministres devaient prêter serment dans les mains du roi, aujourd'hui même, à quatre heures.

La soirée de jeudi, à la conférence du Châtelet, a été le triomphe de la modération sur la violence, du progrès libéral sur la révolution.

M. Emile Ollivier, par cette seule force d'une conscience prête à répondre à toutes les interrogations, a obtenu d'une assemblée de plus de 4,000 personnes le silence qu'une minorité intolérante voulait lui refuser....

Après les difficultés et les incidents divers qu'il est inutile de rappeler, M. Emile Ollivier a pu dominer le tumulte et prononcer d'une voix très-énergique cette phrase que nous croyons avoir retenue à peu près textuellement : « Messieurs, vous ne voulez pas m'entendre ? Eh bien ! dans ma vie d'homme public, je n'aurai jamais remporté de triomphe oratoire comparable au silence que vous m'imposez. » Une immense salve d'applaudissements a répondu à ces paroles de l'orateur, et à partir de ce moment, il devenait évident que les résistances étaient vaincues.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte : Le Monde et le Théâtre, par Gêrôme ; bulletin de la semaine, par Th. Langeac ; le Salon de 1869 (2^e article), par A. de Pontmartin ; *Lord Erlistoun*, nouvelle par l'auteur de *John Halifax* ; la Cathédrale de Burgos, par Théophile Gautier ; Champs et Jardins, chronique villageoise, par Eugène Noël ; chronique du Sport, par Léon Gatayes ; courrier des Eaux, par le docteur Bernardet ; courrier des Modes, par M^{me} Alice de Savigny, etc. — *Gravures* : Démolition de l'ancien théâtre du Veauville, place de la Bourse, pour le percement de la rue Réaumur ; le Bateau de plaisance du vice-roi d'Égypte (deux gravures) ; Entrée de la Cathédrale de Burgos ; Salon de 1869 ; Lanjuinais à la Tribune de la Convention, tableau de M. Charles Muller ; la Promenade de la Rembla, à Barcelone ; Fêtes d'Aix : Distribution des Récompenses aux Lauréats du Concours régional ; Carrousel de Charité, Entrée du roi René à Aix ; Ems : Vue générale ; le Kurhaus ; le Printemps dans les Bois. — Echecs, Rébus.

BOURSE DU 13 MAI.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 71 70.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 101 75.

BOURSE DU 14 MAI.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 71 60.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 101 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

nées sont écoulées, et vous ne trouvez autre chose à me dire que ceci : Pierre, on vous offre six cents francs de gages chez Mauvelec, il faut vous hâter d'accepter !...

— Vous ne m'avez pas comprise, dit Chiffon.

— Quoi ! vous ne venez pas de m'engager à entrer chez Mauvelec ?

— Je vous en donne encore le conseil.

— Vous voyez bien !

— Je voudrais que votre dévouement ne vous appauvrit pas trop, et que l'augmentation de Mauvelec vint récompenser votre générosité envers nous.

— Il y avait un moyen pour cela.

— Lequel ?

— Celui de me prouver que vous m'estimiez.

— Que fallait-il faire ?

— M'offrir ce que vous donnez à Benoit et à Grand-

Luc : je ne suis pas intéressé, moi ! J'aurai toujours assez de bien tant que mes bras me resteront, et après... après je trouverai un lit d'hospice quand mes mains n'auront plus la force de lever la bêche et le hoyau.

— Vous ne m'avez point laissé le temps de finir ce que j'avais à vous dire sur les Mauvelec.

— Encore eux ! murmura Pierre.

— Catherine n'est pas jolie, reprit Chiffon, mais elle possède d'excellentes qualités ; elle aura une belle fortune, et, je puis vous le dire au nom de son père comme

au sien, on vous admettrait avec joie dans la famille.

— Ah ! répondit Pierre pâlisant ; on vous a chargé de me le dire ?

— J'en suis sûre, cela suffit.

— Et c'est pour m'entretenir de toutes ces choses que vous avez voulu me parler ? demanda Pierre d'une voix brisée.

— C'est pour cela.

— Je vous remercie de votre intention, car je veux croire qu'elle est bonne ; mais je n'entrerai point dans la maison de Mauvelec et je ne deviendrai point par intérêt le mari de sa fille... Je suis un pauvre garçon sans avoir et sans avenir, mais il me reste ma dignité et je ne la sacrifierai jamais.

— Vous avez bien réfléchi ?

— Oui, mademoiselle.

— Et c'est cette réponse que je devrai transmettre à la fille de Mauvelec ?

— Transmettre !... elle vous avait donc priée de vous informer de mes intentions ?

— Oui.

— Et vous y avez consenti ?

— Vous le voyez bien.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e TH. CHAUVIRÉ, notaire à Saint-Georges-le-Tourel (Maine-et-Loire).

D'un contrat reçu par M^e Chauviré, notaire à la Genaudière, commune de Saint-Georges-le-Tourel, le 9 mai 1869, enregistré à Gennes le 12 mai 1869, par M. Lemerle, qui a perçu cinq francs soixante-quinze centimes pour droits ;

Il appert que :

Le sieur René SAMSON, forgeron, et le sieur Simon LEGROS, maréchal-ferrant, demeurant aux bourg et commune de Chemellier,

ont établi entre eux une société en nom collectif, pour l'exploitation de leur état de forgeron et maréchal-ferrant, dont le siège est au bourg de Chemellier, sous la raison sociale : *Samson et Legros*.

Chacun des associés aura la signature sociale.

Le fonds social est de 1,800 francs, fourni par Samson pour deux tiers et par Legros pour un tiers.

La durée de la société est fixée à douze ans, qui commenceront le 1^{er} novembre 1869.

Pour extrait.

(192) CHAUVIRÉ.

Cabinet d'affaires de C. CHERUY, rue du Temple, 18, Saumur.

A VENDRE,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale et rue de l'Abreuvoir, occupée par cinq commerçants au rez-de-chaussée, appartenant à M. Delaunay-Vallienne, officier d'administration.

S'adresser, pour traiter, audit C. CHERUY. (134)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE
UNE PETITE PROPRIÉTÉ**

Sise à Saint-Lambert, vieille route d'Angers,

Comprenant : une maisonnette, cour, jardin bien planté, et portion de boire.

Elle joint l'ancien bras de Loire d'un bout, d'autre bout la vieille route d'Angers.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. CORIOLLE, gantier à Saumur, ou à M^e LAUMONIER. (184)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

**A VENDRE
A L'AMIABLE,
UN TERRAIN**

Situé à Saumur, rue de la Fidélité, ayant 41 mètres de superficie, joignant vers levant la rue de la Fidélité sur une façade de 10 mètres 50 centimètres, vers nord M. Bodin, propriétaire de ce terrain, vers midi M^{me} veuve Maupoiat et au couchant M. Gautier.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e LEROUX notaire. (180)

A VENDRE

Place du Champ-de-Foire, à Saumur,

UN CHARMANT PAVILLON

Avec remise, écurie, chambre de concierge, etc.,

Au milieu d'un très-vaste jardin. — Arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser à M. LESAGE fils, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (193)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE
UNE
JOLIE PROPRIÉTÉ**

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE
APRÈS DÉCÈS.**

Lundi 17 mai 1869, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} Marie MARIETTE, veuve de M. Jean TALBART, à Saumur, rue de la Maremaillet, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, traversins, oreillers, rideaux, couvertures, draps, serviettes, chemises, robes et autres bons effets; armoires, basset, pendule, tables, chaises, vin en fût et en dames-jeannes, batterie de cuisine, bois de chauffage et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE
DE MARCHANDISES
APRÈS DÉCÈS.**

Le mardi 18 mai 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} veuve POINTEAU, marchande, à Saumur, faubourg Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et matériel.

Il sera vendu :

Futaine, grisette, coutil, droguet, toile, calicot, indienne, espagnollette, étoffes fantaisie, mérinos, orléans, napolitaine, bazin, doublures, molesquine, draperie, chemises, pantalons et autres étoffes, brillanté, mousseline, dentelles, percale, laine, fil, galon, coton, bas, chaussettes, faïence, porcelaine, épicerie, balances, comptoirs et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**MAISON
A LOUER**
Pour la Saint-Jean 1869.
AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE,
Rue du Palais-de-Justice.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

**MAISON
A LOUER**
Pour la Saint-Jean,
Rue de la Mairie, habitée par
M. Ribault, marchand de meubles.
S'adresser à M. JUHAULT père.

ON DEMANDE à emprunter
**15.000 francs pour 10
ans à 4 p. 0/0**, première hypo-
thèque sur un immeuble de 55,000
francs.
S'adresser au bureau du journal.

M. MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un CLERC.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue
du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

GRANDS BAINS DE LA TOURAINE

Boulevard Béranger, 12, à TOURS.

Établissement des plus confortables, répondant à toutes les exigences hygiéniques et médicinales. Eau filtrée du Cher. Baignoires émaillées. — Chauffé en hiver.

Hydrothérapie à l'eau de source à 10 degrés. Douches en pluie, en jets, en cercles, etc.

Bains et Douches de vapeur. — Bains russes. — Douches et Bains sulfureux, alcalins, etc. — Fumigations-Inhalation. — Hydrotère.

L'établissement traite à prix réduits pour des cures de longue durée.



HABILLEMENTS

POUR HOMMES ET ENFANTS

SAUMUR, 28, rue d'Orléans, 28, SAUMUR.

A LA BELLE JARDINIÈRE

11^{me} SUCCURSALE DE LA GRANDE MAISON DE PARIS,

Siège principal, rue Croix-des-Petits-Champs, 5, 7 et 9,

QUATRE MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

Pour perfection et bon marché de tous ses produits.

AVIS.

La Direction de la GRANDE MAISON DE PARIS a l'honneur d'informer sa clientèle de Saumur et des Environs, qu'elle a adressé à sa succursale de cette ville (A LA BELLE JARDINIÈRE) un assortiment considérable de **Vêtements de printemps et d'été**, dans lequel on trouvera tous les types de nouvelle création édités par la Grande Maison de Paris.

Ces articles rivalisent avantageusement avec les produits des premiers tailleurs de Paris, comme étoffes, coupes et façons, et surtout à des **PRIX IMPOSSIBLES A NULLE AUTRE MAISON DE PROVINCE.**

Les articles *bon marché* et à *bas prix* tiennent aussi une place importante dans cette collection. Chacun peut donc être certain de trouver à s'habiller à sa convenance.

PRIX FIXE. A LA BELLE JARDINIÈRE PRIX FIXE.

SAUMUR, 28, rue d'Orléans, 28, SAUMUR.

Saumur, imp. de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.